

Entretien

«Un tiers des victimes rend l'âme après un accident»



Mohamed Najib Boulif

P.6/30

ENTRETIEN

Sécurité routière

«Un tiers des victimes rend l'âme après un accident»

■ Mohamed Najib Boulif, ministre délégué chargé du Transport, a présidé lundi 7 décembre une conférence de presse organisée par le Comité national de prévention des accidents de la circulation (CNPAC) concernant les mesures d'urgence en matière de sécurité routière. Permis à points, alcootest, ceinture de sécurité obligatoire..., plus de détails avec le ministre.

Finances News Hebdo: Les routes marocaines sont de plus en plus meurtrières. Est-ce le cas ou ce n'est qu'une impression du citoyen ?

Mohamed Najib Boulif : Le citoyen doit être au courant de ce que nous faisons pour améliorer la sécurité routière. Dans ce cadre, nous avons réuni, la semaine dernière, la Commission nationale permanente de la sécurité routière.

Les actions que nous avons entreprises durant les 4 dernières années ont donné leurs fruits, mais les statistiques des 10 premiers mois de 2015 montrent quelques signes de faiblesse au niveau de la stratégie. Les chiffres ne

sont pas en ligne avec ce que nous espérons. Ainsi, nous allons prendre des mesures urgentes durant les mois de décembre 2015 et janvier 2016 pour remédier à la tendance haussière du nombre de morts enregistrés sur les 10 premiers mois de cette année. Nous espérons de tout cœur que ces actions urgentes vont nous permettre de revenir sur la tendance qui existait depuis 4 ans.

F.N.H. : Quelles sont ces mesures d'urgence ?

M. N. B. : Nous allons essayer de mettre en pratique l'ensemble des dispositions du Code de la route. Nous avons commencé par l'immatricu-



Mohamed Najib Boulif

lation des motocycles, tri-cycles et quadricycles. Nous tablons sur 900.000 dossiers, et jusqu'à présent 130.000 demandes ont été déposées.

Le permis à points existe depuis 2010, mais jusqu'à présent, nous n'avons enregistré aucun cas de retrait de permis épuisé. A partir de ce mois, nous allons envoyer les premières mises en demeure et allons procéder au retrait des permis qui ont zéro point. Chaque citoyen va recevoir par voie postale le nombre de points dont il dispose.

Nous sensibiliserons aussi tous les autocars sur l'obligation du port de la ceinture de sécurité. Nous n'infligerons pas d'amendes pour le moment, mais nous effectuerons des contrôles. Les autocars qui ne disposent pas de ceintures de sécurité auront un délai de 3 mois, jusqu'à fin mars 2016, pour qu'ils se

mettent aux normes.

F.N.H. : L'alcootest sera-t-il généralisé ?

M. N. B. : Décembre est un mois assez spécial puisqu'il y a un certain nombre de festivités. Forcément, nous allons augmenter le nombre de contrôles à ce niveau, d'autant plus que nous hausserons le niveau des contraventions pour ceux qui refusent d'effectuer ce test.

F.N.H. : Qu'en est-il de l'appel à manifestation d'intérêt que vous avez lancé en collaboration avec le CNRST ?

M. N. B. : Nous allons travailler avec une démarche scientifique objective, qui nécessite des études en collaboration avec le Centre national pour la recherche scientifique et technique (CNRST). Dans ce cadre, nous avons reçu 112

projets scientifiques de la part de plus de 200 institutions. Nous sélectionnerons les projets pertinents qui répondent aux priorités du ministère et du gouvernement, et nous accorderons 10 millions de dirhams pour les projets scientifiques qui vont mettre en exergue les causes et les possibles solutions pour remédier au fléau de l'insécurité routière.

F.N.H. : Vous avez annoncé l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour la sécurité routière. Quels sont ses objectifs ?

M. N. B. : Nous sommes en train de mettre en place une stratégie nationale pour les 10 prochaines années, 2016-2025, puisque l'ancienne stratégie arrive à terme. Cette nouvelle stratégie vise à réduire le nombre de morts sur les routes à 2.800 à horizon 2020, soit une baisse de 25% sur 5 ans et puis à 1.900 morts à horizon 2025, l'équivalent d'une baisse de 50% sur la période 2016-2025. Nous adopterons également le 18 février Journée nationale de la sécurité routière. Les grands objectifs de cette stratégie portent essentiellement sur trois grands axes : l'utilisateur de la route, le véhicule et les infrastructures, en plus d'un axe transversal et primordial de la problématique de l'insécurité routière, qui est le comportement. Enfin, un dernier axe concerne l'après-accident. Il se trouve qu'un tiers des victimes rend l'âme après un accident. ■

Propos recueillis par S. Zeroual